

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01598

Numéro SIREN : 534 076 740

Nom ou dénomination : FAYETTE & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2020 sous le numéro de dépôt 2225

# Greffe du tribunal de commerce d'Aix en Provence



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 19/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/2225

### Déposant :

Nom/dénomination : FAYETTE & ASSOCIES

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 534 076 740

N° gestion : 2011 B 01598



**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	01102018	et clos le	30092019	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société SAS FAYETTE & ASSOCIES		1 Allée des Lilas Residence Beaumanoir 13100 AIX EN PROVENCE	
SIRET	5 3 4 0 7 6 7 4 0 0 0 0 1 6	Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées	EXPERTISE COMPTABLE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------	--

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)**

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	1 6 6 5 4 2	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	3 8 1 2 0			
<b>2 Plus-values</b>	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%				
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 0%			PV exonérées (art. 238 quinquies)
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%			PV exonérées (art. 238 quinquies)
<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W  dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?  OUI  NON Si oui, indication du logiciel utilisé **CEGID**

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
FAYETTE & Associés 1 allée des lilas 13100 AIX EN PROVENCE Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable et de Commissaires aux Comptes	
CGA/OMGA	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA Beaumanoir 13100 Aix en Provence tél. 04 42 91 28 40 - Fax 04 42 91 28 41	Date: 08/11/2019 Lieu: AIX EN PROVENCE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: PRÉSIDENT
	Signature: F&ADVISORY

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).



C9



Désignation de l'entreprise : Société SAS FAYETTE & ASSOCIES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 1 Allée des Lilas 13100 AIX EN PROVENCE Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 53407674000016 Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le, <u>13 00 9 20 19</u>		N-1 <u>13 00 9 20 18</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *						
	Frais de développement *						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (I)	599 060		599 060	599 060		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						
	Autres immobilisations corporelles	75 077	62 825	12 252	21 159		
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence							
Autres participations	950		950	950			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières*							
<b>TOTAL (II)</b>		675 087	62 825	612 262	621 169		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements					
		En cours de production de biens					
		En cours de production de services					
		Produits intermédiaires et finis					
		Marchandises					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes					
		Clients et comptes rattachés (3)*	165 686	13 716	151 970	167 667	
		Autres créances (3)	56 354		56 354	38 039	
		Capital souscrit et appelé, non versé					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)					
DIVERS	Disponibilités	365 039		365 039	375 351		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*						
	<b>TOTAL (III)</b>	587 078	13 716	573 362	581 058		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif* (VI)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	1 262 166	76 542	1 185 624	1 202 227		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Capital Group

\* Des sur-liquidités imputées sur cette rubrique sont déduites dans la section 2022



Désignation de l'entreprise : Société SAS FAYETTE &amp; ASSOCIES

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....2.30...0.00.....)	DA	230 000		230 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	42 500		42 500	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC				
	Réserve légale (3)	DD	23 000		23 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF				
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG				
	Report à nouveau	DH	118 177		118 177	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	170 059		135 769	
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	583 736		549 446	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
Avances conditionnées		DN				
<b>TOTAL (II)</b>		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	<b>TOTAL (III)</b>	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	12 731		35 394	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	4		38 891	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	123 171		140 739	
	Dettes fiscales et sociales	DY	174 949		179 638	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
Autres dettes	EA	1 536		1 139		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	289 497		256 980	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	601 888		652 781		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	1 185 624		1 202 227		
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
		Ecart de réévaluation libre	ID			
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	601 888		639 527		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société SAS FAYETTE & ASSOCIÉS		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF	
			} services*	FG	1 270 140	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		1 270 140	FK		FL	1 270 140
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	4 310	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	17 996	
	Autres produits (1) (11)					FQ	11 023	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	1 303 469
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	494 179	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 435	
	Salaires et traitements*					FY	419 842	
	Charges sociales (10)					FZ	128 044	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA	11 306	
				- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	13 716			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD					
	Autres charges (12)				GE	8 990		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	1 082 512	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	220 957	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	348	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	348	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(348)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	220 609	
							178 650	



C9

Désignation de l'entreprise : <u>Société SAS FAYETTE &amp; ASSOCIES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	737	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	737	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	737	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	50 550 43 619	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	1 303 469 1 221 095	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	1 133 410 1 085 326	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	170 059 135 769	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société SAS FAYETTE &amp; ASSOCIES

Néant

\*

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Group

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives, à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			
								Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	599 060	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	72 678	LC		LD	2 399
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	72 678	LO		LP	2 399	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U	950	8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V		
	TOTAL IV				LQ	950	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	672 688	OH		OJ	2 399		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		à poste 1				à poste 2		à poste 3		à poste 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN				CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO				LV		LW	599 060	IX	599 060
CORPORELLES	Terrains	IP				LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR			MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS			MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT			MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU			MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV			MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW			MS		MT	75 077	MU	75 077
		Emballages récupérables et divers *	IX			MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY			MZ		NA		NB	
Avances et acomptes		NC			ND		NE		NF		
TOTAL III		IY			NG		NH	75 077	NI	75 077	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ			OU		M7		OW	
	Autres participations		IO			OX		OY	950	OZ	950
	Autres titres immobilisés		II			2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2			2E		2F		2G	
	TOTAL IV		I3			NJ		NK	950	2H	950
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4			OK		OL	675 087	OM	675 087	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FAYETTE &amp; Associés

Dossier N° 000300 en Euros.



C9

Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société SAS FAYETTE & ASSOCIES

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

## CADRE B

## DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>Société SAS FAYETTE &amp; ASSOCIES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *									
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*</b>																			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			CY				EL				EM								
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			PE				PF				PG								
Terrains			PI				PJ				PK								
Constructions	Sur sol propre		PM				PN				PO								
	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT								
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV				PW				PX								
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ				QA				QB								
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD				QE				QF								
	Matériel de transport		QH				QI				QJ								
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	51 519			QM	11 306			QN	62 825							
	Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS								
	<b>TOTAL III</b>			QU	51 519			QV	11 306			QW	62 825						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>			ØN	51 519			ØP	11 306			ØQ	62 825							
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>																			
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice						
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissement <b>TOTAL I</b>	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6						
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1						
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8						
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6						
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4						
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1	T2						
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9						
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7						
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5						
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3						
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1						
<b>TOTAL III</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8						
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL						NM						NO						
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV						
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ								
<b>CADRE C</b>																			
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations												SP				SR			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000300 en Euros.

FAYETTE & Associés



C9

Désignation de l'entreprise : Société SAS FAYETTE & ASSOCIESNéant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	17 996	6U	13 716	6V	17 996	6W	13 716
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	17 996	TY	13 716	TZ	17 996	UA	13 716	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (II + III)</b>	7C	17 996	UB	13 716	UC	17 996	UD	13 716	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	13 716	UF	17 996			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					IO				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.									

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <b>Société SAS FAYETTE &amp; ASSOCIES</b>		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	165 686	165 686			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * ( Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	13 816	13 816		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	20 371	20 371		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	22 135	22 135			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	32	32			
	Charges constatées d'avance	VS					
	<b>TOTAUX</b>		VT	222 040	222 040		
	RENVOS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
RENVOS	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	12 731	12 731		
		à plus de 1 an à l'origine	VH				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	123 171	123 171			
	Personnel et comptes rattachés	8C	80 076	80 076			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	56 965	56 965			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	33 110	33 110		
		Obligations cautionnées	VX				
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 798	4 798		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupe et associés (2)	VI	4	4			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	1 536	1 536				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ						
Produits constatés d'avance	8L	289 497	289 497				
<b>TOTAUX</b>		VY	601 888	601 888			
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	22 663	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			



C9

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		Société SAS FAYETTE & ASSOCIES		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :		3   0   0   9   2   0   1   9		
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sixtes D)		RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*		XY							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)		17 50 550							
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-I-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		3 000		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
								<b>TOTAL I</b>		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)								
		- imposées aux taux de 0 %								
		- imposées aux taux de 19 %								
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations										
Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A										
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sixtes	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sixtes A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI		18 947		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>								<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	204 662					
		déficit (II moins I)		ZL						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	204 662		XO			

Dossier N° 000300 en Euros.

FAYETTE &amp; Associés



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société SAS FAYETTE & ASSOCIES Néant  \*

<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI dotations de l'exercice	ZT	26 802

<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
<b>Provisions pour risques et charges *</b>		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
<b>Provisions pour dépréciation *</b>		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
<b>Charges à payer</b>		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne WI	↓ ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cajul Group



11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>Société SAS FAYETTE &amp; ASSOCIES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	<b>OC</b>	118 177	<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	}	- Réserves légales	<b>ZB</b>					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	<b>OD</b>	135 769		Dividendes		- Autres réserves	<b>ZD</b>					
	Prélèvements sur les réserves	<b>OE</b>			Autres répartitions	<b>ZE</b>	135 769						
	<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>	253 946		Report à nouveau	<b>ZF</b>							
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>ZG</b>	118 177						
<b>TOTAL II</b>										<b>ZH</b>	253 946		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		<b>J7</b>					<b>YQ</b>					
	- Engagements de crédit-bail immobilier							<b>YR</b>					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							<b>YS</b>					
<b>DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	- Sous-traitance							<b>YT</b>					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		<b>J8</b>	27 600				<b>XQ</b>	29 161	29 639			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							<b>YU</b>					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							<b>SS</b>	359 592	339 784			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							<b>YV</b>					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		<b>ES</b>					<b>ST</b>	105 426	124 427			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							<b>ZJ</b>	494 179	493 851			
	<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							<b>YW</b>	1 788	1 768		
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		<b>ZS</b>					<b>YZ</b>	4 647	6 153				
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							<b>YX</b>	6 435	7 921				
<b>TVA</b>	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)							<b>YY</b>	263 164	235 351			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							<b>YZ</b>	78 796	80 395			
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*							<b>OB</b>	347 894				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							<b>OS</b>					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							<b>ZK</b>	%	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *		<b>XP</b>						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0	<b>ZR</b> 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								<b>RG</b>				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								<b>RH</b>				
<b>RÉGIME DE GROUPE*</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		<b>JA</b>		Plus-values à 15 %	<b>JK</b>		Plus-values à 0 %	<b>JL</b>				
					Plus-values à 19 %	<b>JM</b>		Imputations	<b>JC</b>				
	Groupe : résultat d'ensemble.		<b>JD</b>		Plus-values à 15 %	<b>JN</b>		Plus-values à 0 %	<b>JO</b>				
					Plus-values à 19 %	<b>JP</b>		Imputations	<b>JF</b>				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		<b>JH</b>		N° SIRET de la société mère du groupe	<b>JJ</b>							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).



C9

Désignation de l'entreprise : Société SAS FAYETTE & ASSOCIES Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(A)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))				(B)			
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (1)					(C)		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegul Group



C9



Désignation de l'entreprise : Société SAS FAYETTE & ASSOCIESNéant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire  
(articles 33A du code  
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : Société SAS FAYETTE & ASSOCIES Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

	Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
	taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2				
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3				
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	5				
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7				

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group



C9

Désignation de l'entreprise : Société SAS FAYETTE & ASSOCIES				Néant <input type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le : 01/10/2018		et clos le : 30/09/2019		Durée en nombre de mois		
				1	2	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>						
Effectif moyen du personnel * :				YP	9	
dont apprentis				YF		
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>						
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 270 140	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
<b>TOTAL 1</b>				OX	1 270 140	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	11 023	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF	4 310	
Variation positive des stocks				OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
<b>TOTAL 2</b>				OM	15 333	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>						
Achats				ON		
Variation négative des stocks				OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	466 579	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	8 990	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
<b>TOTAL 3</b>				OJ	475 569	
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	OG	809 904
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				SA	809 904	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		GX	1 270 140	Effectifs au sens de la CVAE *		
				EY	9	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX				
Période de référence		GY	01/01/2018	GZ	31/12/2018	
Date de cessation		HR				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.



- Expertise comptable
- Commissariat aux comptes

**FAYETTE ET ASSOCIES**  
SAS au capital de 230 000 €  
**Siège social : 1 ALLEE DES LILAS - RES. BEAUMANOIR**  
**13100 AIX EN PROVENCE**

**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018 AU 30 SEPTEMBRE 2019**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

PARC DE LA BUZINE BAT.B, 67 MONTEE DE SAINT MENET - 13011 MARSEILLE  
Tél. 04 91 80 37 37 - E-mail : [barralaudit@free.fr](mailto:barralaudit@free.fr)

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre des Experts comptables de Marseille  
et de Commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

SARL AU CAPITAL DE 600 000 EUROS - SIRET 794 189 753 00013 - APE 6920Z - N° TVA FR 78 794 189 753



- Expertise comptable
- Commissariat aux comptes

**FAYETTE ET ASSOCIES**  
SAS au capital de 230 000 €  
**Siège social : 1 ALLEE DES LILAS -RES.BEAUMANOIR**  
**13100 AIX EN PROVENCE**

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES COMPTES ANNUELS

*Exercice clos au 30/09/2019*

Aux Actionnaires,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société FAYETTE ET ASSOCIES relatifs à l'exercice clos le 30/09/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société FAYETTE ET ASSOCIES à la fin de cet exercice.

PARC DE LA BUZINE BAT.B, 67 MONTEE DE SAINT MENET - 13011 MARSEILLE  
Tél. 04 91 80 37 37 - E-mail : [barralaudit@free.fr](mailto:barralaudit@free.fr)

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre des Experts comptables de Marseille  
et de Commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

SARL AU CAPITAL DE 600 000 EUROS - SIRET 794 189 753 00013 - APE 6920Z - N° TVA FR 78 794 189 753





- Expertise comptable
- Commissariat aux comptes

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations des plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

PARC DE LA BUZINE BAT.B, 67 MONTEE DE SAINT MENET - 13011 MARSEILLE  
Tél. 04 91 80 37 37 - E-mail : [barralaudit@free.fr](mailto:barralaudit@free.fr)

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre des Experts comptables de Marseille  
et de Commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

SARL AU CAPITAL DE 600 000 EUROS - SIRET 794 189 753 00013 - APE 6920Z - N° TVA FR 78 794 189 753



- Expertise comptable
- Commissariat aux comptes

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société FAYETTE ET ASSOCIES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

PARC DE LA BUZINE BAT.B, 67 MONTEE DE SAINT MENET - 13011 MARSEILLE  
Tél. 04 91 80 37 37 - E-mail : [barralaudit@free.fr](mailto:barralaudit@free.fr)

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre des Experts comptables de Marseille  
et de Commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

SARL AU CAPITAL DE 600 000 EUROS - SIRET 794 189 753 00013 - APE 6920Z - N° TVA FR 78 794 189 753





- Expertise comptable
- Commissariat aux comptes

## Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

PARC DE LA BUZINE BAT.B, 67 MONTEE DE SAINT MENET - 13011 MARSEILLE  
Tél. 04 91 80 37 37 - E-mail : [barralaudit@free.fr](mailto:barralaudit@free.fr)

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre des Experts comptables de Marseille  
et de Commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

SARL AU CAPITAL DE 600 000 EUROS - SIRET 794 189 753 00013 - APE 6920Z - N° TVA FR 78 794 189 753





- Expertise comptable
- Commissariat aux comptes

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

PARC DE LA BUZINE BAT.B, 67 MONTEE DE SAINT MENET - 13011 MARSEILLE  
Tél. 04 91 80 37 37 - E-mail : [barralaudit@free.fr](mailto:barralaudit@free.fr)

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre des Experts comptables de Marseille  
et de Commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

SARL AU CAPITAL DE 600 000 EUROS - SIRET 794 189 753 00013 - APE 6920Z - N° TVA FR 78 794 189 753





- Expertise comptable
- Commissariat aux comptes

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MARSEILLE, le 22 janvier 2020

Le Commissaire aux comptes  
**AUDIT FB**, représenté par  
Fabienne BARRAL

**AUDIT FB**  
SARL au capital de 500 000 €  
SIRET 794 189 753 00013  
67 Montée de Saint Menet  
Parc de la Buzine Bât B  
13011 MARSEILLE  
Tél. 04 91 80 37 37 - Fax 04 91 79 68 29

PARC DE LA BUZINE BAT.B, 67 MONTEE DE SAINT MENET - 13011 MARSEILLE  
Tél. 04 91 80 37 37 - E-mail : [barralaudit@free.fr](mailto:barralaudit@free.fr)

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre des Experts comptables de Marseille  
et de Commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

SARL AU CAPITAL DE 600 000 EUROS - SIRET 794 189 753 00013 - APE 6920Z - N° TVA FR 78 794 189 753

Désignation de l'entreprise : Société SAS FAYETTE & ASSOCIES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 1 Allée des Lilas 13100 AIX EN PROVENCE Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 53407674000016

Néant  \*

				Exercice N clos le, <u>13 00 9 2019</u>		N-1 <u>13 00 9 2018</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES *	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF					
	Fonds commercial (1)	AH	599 060		599 060		599 060
	Autres immobilisations incorporelles	AJ					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN					
	Constructions	AP					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES *	Autres immobilisations corporelles	AT	75 077	62 825	12 252		21 159
	Immobilisations en cours	AV					
	Avances et acomptes	AX					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					
	Autres participations	CU	950		950		950
	Créances rattachées à des participations	BB					
	Autres titres immobilisés	BD					
	Prêts	BF					
	Autres immobilisations financières*	BH					
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>675 087</b>	<b>62 825</b>	<b>612 262</b>		<b>621 169</b>
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL					
	En cours de production de biens	BN					
	En cours de production de services	BP					
	Produits intermédiaires et finis	BR					
	Marchandises	BT					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV					
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	165 686	13 716	151 970		167 667
	Autres créances (3)	BZ	56 354		56 354		38 039
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD					
DIVERS	Disponibilités	CF	365 039		365 039		375 351
	Charges constatées d'avance (3)*	CH					
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>587 078</b>	<b>13 716</b>	<b>573 362</b>		<b>581 058</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1 262 166</b>	<b>76 542</b>	<b>1 185 624</b>		<b>1 202 227</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

E.A.E. IMMOBILIAIRE A CUNDEK VAK KAK LE JELAKANI

Lega stamp



C9

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société SAS FAYETTE & ASSOCIES

Néant  \*

E-AMPLI-BAKE A UNSEKVEK FAK LE DEULAKANI

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....2.3.0....0.0.0.....)	DA	230 000		230 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	42 500		42 500
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	23 000		23 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	118 177		118 177
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	170 059		135 769
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)		DL	583 736		549 446
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	12 731		35 394
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	4		38 891
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	123 171		140 739
	Dettes fiscales et sociales	DY	174 949		179 638
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 536		1 139
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	289 497		256 980
	TOTAL (IV)		EC	601 888	652 781
(V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 185 624		1 202 227
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	601 888		639 527	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Dossier N° 000300 en Euros.

FAYETTE & Associés



C9

Désignation de l'entreprise : Société SAS FAYETTE & ASSOCIES		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	1 270 140	FH		FI	1 270 140
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		1 270 140	FK		FL	1 270 140	1 178 394
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	4 310	9 331	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	17 996	25 002	
	Autres produits (1) (11)					FQ	11 023	7 631	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	1 303 469	1 220 357
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	494 179	493 851	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 435	7 921	
	Salaires et traitements*					FY	419 842	385 126	
	Charges sociales (10)					FZ	128 044	122 723	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*				GA	11 306	14 114
			} - dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	13 716	13 106
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	8 990	4 202
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	1 082 512	1 041 044	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	220 957	179 314	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	348	663	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	348	663	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(348)	(663)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	220 609	178 650	

Dossier N° 000300 en Euros.

FAYETTE &amp; Associés

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>Société SAS FAYETTE &amp; ASSOCIES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	737	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	737	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	737	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	50 550 43 619	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	1 303 469 1 221 095	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	1 133 410 1 085 326	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	170 059 135 769	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	HX	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RC	
	(9) Dont transferts de charges	RD		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A1		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A4			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CUNDEKVER FAK LE DECLAIRANI

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



C9

Formulaire obligatoire (article 23 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société SAS FAYETTE & ASSOCIES		Néant		*				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
				1	Constantes à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	2	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
					3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	599 060	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2	KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW	KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	72 678	LC	LD	2 399
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III			LN	72 678	LO	LP	2 399
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T	
Autres participations		8U	950	8V	8W			
Autres titres immobilisés		1P		1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V			
TOTAL IV		LQ	950	LR	1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	672 688	ØH	ØJ	2 399

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
		1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN	CO	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	LV	LW	1X	599 060	599 060
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM	MN	MO		
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW	MS	MT	MU	75 077	75 077
	Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB		
Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF			
TOTAL III			IY	NG	NH	NI	75 077	75 077	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW			
	Autres participations		IO	ØX	ØY	ØZ	950	950	
	Autres titres immobilisés		1I	2B	2C	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		1J	2E	2F	2G			
	TOTAL IV		1B	NJ	NK	2H	950	950	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14	ØK	ØL	ØM	675 087	675 087

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. FAYETTE & Associés

Dossier N° 000300 en Euros.



C9

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société SAS FAYETTE & ASSOCIES

Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Autres	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	51 519	QM	11 306	QN		QO	62 825
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
		QU	51 519	QV	11 306	QW		QX	62 825
TOTAL III		QU	51 519	QV	11 306	QW		QX	62 825
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	51 519	OP	11 306	OQ		OR	62 825

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I	M9	N1	N2		N3	N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6		P7	P8		P9		Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5	Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W2		W3	
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		W9		X1		
TOTAL III	X2	X3	X4		X5	X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM					NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR		NS	NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. FAYETTE & Associés

Dossier N° 000300 en Euros.



C9

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société SAS FAYETTE & ASSOCIES

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	SF	SH		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D
		- corporelles	6E	6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3		O4		O5
		- titres de participation	9U	9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7		O8		O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	17 996	6V	13 716	6W	17 996
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z		7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	7C	17 996	7D	13 716	7E	17 996	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	7D	17 996	7E	13 716	7F	17 996	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	13 716	UF	17 996		
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



C9

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>Société SAS FAYETTE &amp; ASSOCIES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	118 177	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	135 769		Dividendes		ZE	135 769					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF						
	<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>	<b>253 946</b>		Report à nouveau		ZG	118 177					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH	253 946					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
EXTERNES AUTRES ACHATS ET CHARGES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	27 600		XQ	29 161		29 639					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	359 592		339 784					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	105 426		124 427					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	494 179		493 851					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 788		1 768					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	4 647		6 153					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	6 435		7 921					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	263 164		235 351					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	78 796		80 395					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*				OB	347 894							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)										Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												RG	
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI												RH	
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).



C9

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 185 624.22 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 270 140.05 Euros et dégageant un bénéfice de 170 059.03 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

néant

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

néant

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES - (PCG Art. 831-1/1)

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



**ANNEXE**

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	599 060		
<b>TOTAL</b>	<b>599 060</b>		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	72 678		2 399
<b>TOTAL</b>	<b>72 678</b>		<b>2 399</b>
Autres participations	950		
<b>TOTAL</b>	<b>950</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>672 688</b>		<b>2 399</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			599 060	599 060
<b>TOTAL</b>			<b>599 060</b>	<b>599 060</b>
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			75 077	75 077
<b>TOTAL</b>			<b>75 077</b>	<b>75 077</b>
Autres participations			950	950
<b>TOTAL</b>			<b>950</b>	<b>950</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>675 087</b>	<b>675 087</b>

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	51 519	11 306		62 825
<b>TOTAL</b>	<b>51 519</b>	<b>11 306</b>		<b>62 825</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>51 519</b>	<b>11 306</b>		<b>62 825</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	11 306				
<b>TOTAL</b>	<b>11 306</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 306</b>				



C9

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

### Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	17 996	13 716	17 996		13 716
TOTAL	17 996	13 716	17 996		13 716
TOTAL GENERAL	17 996	13 716	17 996		13 716
Dont dotations et reprises d'exploitation		13 716	17 996		

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
action	1.0000	230 000			230 000

### Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
fonds commercial			599 060	599 060	
Total			599 060	599 060	

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

### Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 000
Dettes fiscales et sociales	106 249
Total	226 249

### Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	289 497
Total	289 497



**FAYETTE ET ASSOCIES**  
Société par Actions Simplifiée au Capital de 230 000 €  
Siège social : Beaumanoir 1 – Allée des Lilas  
13100 AIX EN PROVENCE  
RCS AIX : 534 076 740

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT  
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019**

**PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22/01/2020**

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du bénéfice de l'exercice s'élevant à 170 059 € de la manière suivante :

**Origine :**

Résultat de l'exercice :	+ 170 059 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 170 059 €</b>

**Affectation :**

Distribution de dividendes	+ 170 059 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 170 059 €</b>

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

Certifié conforme  
Le Président

